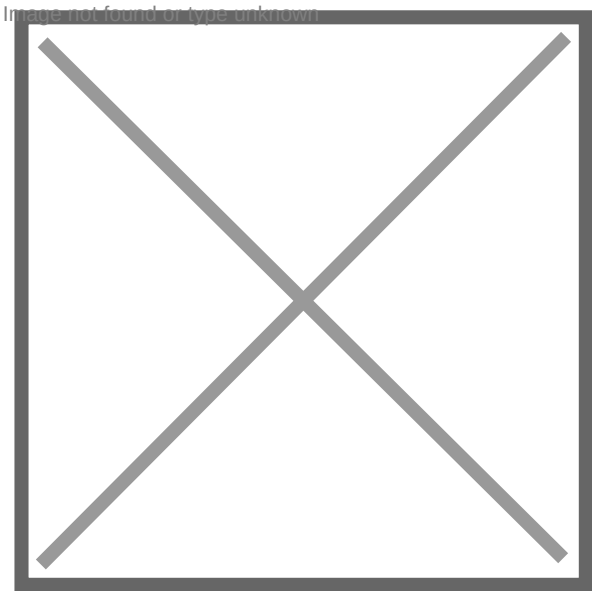




Expertise refusée sans raison

Par **domino59**, le **15/09/2008** à **20:12**

voila j'ai retrouvé ma voiture endommagée sur un parking aile retro et pare choc ont été touchés voiture qui n a qu'un mois ...je suis heureusement en tous risques ... je vais donc déposer plainte et auprès de mon assurance je sais d'avance pour avoir déjà eu le tour que la franchise sera pour ma pomme n'ayant pas de responsable en face super .. ou le bas blesse c'est que l'expert refuse 1ere étape les photos du carrossier agréée par mon assurance je dois donc laisser ma voiture une journée chez le carrossier pour que l'expert vienne constater sur place ... bon soit mais c'est pas fini maintenant l'expert refuse sans donner de raison au carrossier et a priori va me convoquer .. je perds une demi-journée de travail pour porter plainte et maintenant faut que je trouve un autre moment pour aller le rencontrer ... je comprends pas trop ?? de toute façon les frais sont pour moi sans responsable en face ... alors à votre avis quels sont mes recours ... croyez-vous que l'assurance essaye de ne pas prendre en compte les tous risques et de se soustraire aux frais ?? que dois-je faire ?

Par **jeetendra**, le **17/09/2008** à **18:01**

bonsoir, pour la garantie dommage tous accidents matériels ou tous risques, il y a généralement une franchise fixe qui s'applique, très difficile d'y échapper, pour que votre assureur vous indemnise il est normal qu'un expert analyse les chocs subies, et ensuite qu'il détermine le montant des frais de réparation, tout cela est expliqué en détail dans les conditions générales de votre contrat d'assurance automobile, relisez les, cordialement